

Pour tous ceux qui se sont penchés sur cette question avec un tant soit peu d'objectivité, il est clair que l'élimination des licences obligatoires fera grimper le prix des produits pharmaceutiques déjà exorbitants, ajoutant ainsi aux nombreuses pressions qui ébranlent notre système de santé public. Les fabricants canadiens de médicaments génériques devront attendre trois à cinq ans de plus avant de produire des «copies» de médicaments de marque à prix moins élevé. Les seules qui profiteront de ce changement régressif sont les énormes multinationales pharmaceutiques dont les profits sont immensément élevés et qui ont, en utilisant le refrain du «droit à la propriété intellectuelle», cherché à défendre leur pouvoir d'imposer le prix qu'elles désirent pour des produits qui sont souvent essentiels à la santé humaine.

Comme pour les modifications apportées en 1987 à la Loi sur les brevets, la loi canadienne qui sert d'importants intérêts canadiens est modifiée afin de répondre aux exigences du gouvernement des États-Unis, qui lui-même exerce ses pressions au nom des entreprises américaines.